

ASAD 49

Association Sanitaire Apicole de Maine et Loire

Programme de lutte concernant les Apiculteurs pour l'année 2016.

Frelon Asiatique (*Vespa Velutina Nigrithorax*)

Historique

Mise en place en 2008 d'un plan de surveillance par le SRAL à la demande du Préfet de région, attribué aux FDGDON des 5 Départements.

Arrivée du Frelon en Maine et Loire en 2009 à CORON, participation à la destruction du FDGDON et de 2 apiculteurs dont un avait suivi une formation pour la destruction et la reconnaissance de l'insecte en 2007 par le président de l'ADAAC aquitaine qui avait eu à mettre en place en 2005, avec l'arrivée du frelon en France, un plan de lutte.

La gestion repérage des nids et destruction a été confiée à la FDGDON.

Distribution en 2010 de pièges sélectifs aux apiculteurs.

Jusqu'en 2012 les nids étaient détruits par la FDGDON : 300 nids détruits au total.

En 2012 interdiction à la FDGDON de détruire les nids (classé non nuisible) donc redirection des signalements vers les désinsectiseurs (3D).

En 2014 il a été déclaré par la FDGDON 1099 nids détruits par les désinsectiseurs.

Constat en 2014 un impact sur les ruches situées autour des agglomérations.

En 2015 près de 2000 nids détruits, impact sur l'ensemble des ruchers du département avec pertes signalées par les apiculteurs (dépopulations, destruction de nucléi, pour les apiculteurs professionnels : donc un manque de réserve pour passer l'hiver du au stress produit sur les abeilles.

Impact très important du mois d'aout à fin novembre sur les abeilles car c'est la période à laquelle les abeilles constituent des réserves en pollens et miel pour passer l'hiver, elles ne sortent plus elles sont stressées).

Mise en place du plan de lutte

A l'image du schéma d'évolution de l'impact nuisible sur les ruches, l'ASAD 49 met en application le classement du frelon asiatique en catégorie 2 des dangers sanitaires Apicole du frelon asiatique (dangereux pour les abeilles) par le Ministère de l'Agriculture donc organisation de lutte par les groupements sanitaires départementaux.

En décembre 2015 lors de l'assemblée générale, la majorité de l'assemblée a votée une mise en place d'une lutte contre le frelon asiatique par les apiculteurs.

Mise en place de la lutte.

La formation en début d'année 2016 de 24 apiculteurs référents à l'acquisition d'un Certibiocide pour la destruction des nids de frelons.

La répartition géographique des référents sur l'ensemble du département.

Objectifs

Récupérer les informations des apiculteurs sur le piégeage des reines fondatrices jusqu'en mai.

Information sur la destruction des prés-nids par les apiculteurs.

Destruction des nids secondaires avec perche avec l'aide d'un apiculteur formé à l'utilisation de la perche et des risques, mise en sécurité de la zone ou à lieu la destruction.

Les informations sont remontées par les référents à 2 personnes du département qui enregistrent les données sur un fichier consultable.

La destruction des nids méthode.

Uniquement par le référent Certibiocide qui utilisera la poudre a guêpe à l'aide d'une perche jusqu'à 22 mètres aidé par un apiculteur formé à l'utilisation de la perche.

Destruction en 2 temps :

Le jour J, injection du produit à l'intérieur du nid à l'aide de la perche munie d'un trocart.

Le jour J+1, le nid est décapité avec la perche, les éléments du nid sont récupérés, mis dans un composteur étanche pour détruire la molécule utilisée.

Dans le cadre du sanitaire apicole

Au titre de la mise en catégorie 2 des dangers sanitaires pour l'apiculture l'ASAD 49 organise un plan de lutte contre le frelon asiatique pour les apiculteurs dans les ruchers et l'environnement des ruchers.

La prédation du frelon asiatique autour de son nid est d'un rayon d'environ 1km 500.

Avantage de la destruction avec perche

Injection du biocide dans le nid le produit reste dans le nid.

Les insectes qui sont partis faire des prédatons sur les pollinisateurs reviennent dans le nid et se contaminent, pas de reconstruction de nid par les insectes non ciblés.

Descente du nid, pas d'impact du pesticide sur l'environnement.

Pas de pulvérisation à l'extérieur du nid avec un biocide.

La partie négative

Un travail plus important pour les acteurs il faut revenir sur le site 2 fois voir 3 pour le repérage du nid.

Le Président de L'ASAD 49

Jean Luc Denéchère